

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre du Programme  
de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :  
commerce et investissement****Défis croissants du commerce et de l'investissement****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document présente un résumé des défis croissants du commerce et de l'investissement dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le commerce et l'investissement stagnent dans un climat d'incertitude aiguë résultant de tensions commerciales de plus en plus fortes, du recours de plus en plus fréquent à des mesures protectionnistes, notamment des mesures non tarifaires, de l'affaiblissement du système commercial multilatéral et de la complexité croissante d'accords commerciaux qui se chevauchent.

On y trouve également un certain nombre de recommandations de politique générale visant à relever ces défis, en particulier sur la manière dont les pays de la région Asie-Pacifique pourraient collectivement trouver des solutions durables en se mobilisant davantage pour défendre les principes du système commercial multilatéral, en conduisant une politique de libéralisation et de facilitation du commerce et de l'investissement complétée par des politiques appropriées de protection sociale et environnementale, en rationalisant le recours aux mesures non tarifaires, en renforçant l'intégration régionale, en regroupant les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région, en simplifiant et en numérisant le commerce, en créant des conditions plus propices aux activités des entreprises et en adoptant des mesures incitatives à l'investissement direct étranger dans les secteurs contribuant au développement durable.

La Commission voudra peut-être examiner les questions soulevées dans le présent document et donner des indications au secrétariat quant à l'orientation future de ses travaux à l'appui des efforts que font les économies de la région pour promouvoir et mobiliser le commerce et l'investissement en tant que moteurs du développement durable.

\* ESCAP/75/L.1.

## I. Introduction

1. Le commerce international et l'investissement direct étranger (IDE) sont les moteurs du développement participatif dans de nombreux pays en développement de la région Asie-Pacifique. Ils ont donc été considérés comme des éléments essentiels de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique souligne qu'il est important d'apporter des améliorations à la connectivité régionale, notamment dans le secteur du commerce, pour stimuler la croissance économique et parvenir au développement durable. Selon diverses estimations, il pourrait en coûter entre 2 100 et 2 500 milliards de dollars par an à la région<sup>1</sup> pour réduire les écarts infrastructurels, étendre la protection sociale de base et remédier au problème de la prise en compte des effets climatiques et de l'adaptation à ceux-ci. Pour répondre à ces besoins d'investissement, il faut compléter les ressources du secteur public par des investissements de plus en plus nombreux provenant du secteur privé, notamment des IDE.

2. On attendait beaucoup du commerce et de l'investissement pour la mise en œuvre du Programme 2030 : cet espoir reposait sur des progrès continus dans l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement durable et sur les aspirations à une prospérité mondiale partagée soutenue par le système commercial multilatéral. Cet espoir a cependant été grandement déçu. Outre les problèmes déjà anciens comme les coûts élevés du commerce, de nouvelles difficultés ont surgi récemment en raison de l'accroissement des tensions commerciales et de la montée du protectionnisme, lesquels ont soumis à de fortes pressions les pays tributaires du commerce et de l'investissement comme moyens de réaliser les objectifs de développement durable.

3. Le présent document contient un examen de ces défis à l'efficacité du commerce et de l'investissement comme moyens de mettre en œuvre le Programme 2030. On y trouve également un aperçu des mesures que les économies de la région pourraient éventuellement prendre pour conjurer ces défis et mettre le potentiel du commerce et de l'investissement pleinement au service de la mise en œuvre du Programme 2030.

## II. Tendances récentes entravant le commerce et l'investissement

### A. Renforcement des incertitudes en raison de l'exacerbation des tensions commerciales

4. Depuis la crise financière mondiale, le commerce international ne croît pas autant que lors des décennies précédentes. Cette croissance a encore ralenti depuis la deuxième moitié de 2018 du fait du renforcement de l'incertitude suscitée par les tensions commerciales de plus en plus vives entre les États-Unis d'Amérique et la Chine. En 2018, les échanges commerciaux ont

---

<sup>1</sup> Ceci est expliqué dans la figure 3.1 de *Financing for Transformation: From Agenda to Action on Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.F.6). La Commission est en train de se livrer à des calculs qui permettront d'obtenir des estimations actualisées des investissements nécessaires pour parvenir aux objectifs de développement durable d'ici à 2030 en Asie et dans le Pacifique. Ces chiffres seront disponibles vers le milieu de 2019.

enregistré une croissance plus faible qu'en 2017. Le volume des exportations de marchandises a diminué de 8 à 4 %, tandis que le volume des importations baissait de 8 à 6 %. En 2019, les résultats commerciaux dans la région ne devraient pas s'améliorer si les tensions entre les États-Unis et la Chine, et peut-être d'autres économies, persistent ou s'aggravent. Selon les estimations de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la croissance des exportations et des importations en volume, dans la région, pourrait ne pas dépasser 2 à 3 % en 2019. La courbe du commerce des services tend à suivre de très près celle du commerce des marchandises.

5. L'incertitude économique croissante résultant de l'aggravation des tensions commerciales a également affecté les IDE et autres investissements. Les flux mondiaux d'IDE, en particulier des IDE dans de nouvelles capacités de production, ont fluctué en 2017 et 2018. Les courants IDE dans de nouvelles capacités de production sont tombés à 645 milliards de dollars en 2017, soit une chute de 30 % avant de remonter en 2018 pour atteindre 886 milliards de dollars<sup>2</sup>. Dans la région Asie-Pacifique, où le commerce et l'investissement sont étroitement liés au travers d'un vaste réseau de chaînes de valeur, les courants d'IDE dans de nouvelles capacités de production sont tombés à 219 milliards de dollars en 2017, soit une chute encore plus brutale de 45 %, avant de rebondir à 405 milliards de dollars en 2018. Ces fortes fluctuations des courants mondiaux d'IDE dans de nouvelles capacités de production en 2017 et 2018 ont été provoquées dans une large mesure par l'incertitude politique à propos du commerce mondial qui a pu échauder les investisseurs et les conduire à temporiser, en particulier en 2017<sup>3</sup>.

## **B. Multiplication rapide des mesures protectionnistes**

6. En 2018, les mesures commerciales restrictives se sont multipliées. À l'échelle mondiale, le nombre des nouvelles mesures discriminatoires a atteint un chiffre record (88 par mois) et dépassé de loin le nombre des nouvelles mesures de libéralisation (32 par mois) introduites au cours de la même période. De même, le nombre de nouvelles mesures dommageables prises par les pays de la région Asie-Pacifique (33 par mois) a été plus du double de celui des nouvelles mesures de libéralisation.

7. Si la région Asie-Pacifique est une cible importante des mesures commerciales discriminatoires, elle y a sa part également, notamment parce qu'elle est une des principales régions exportatrices de certains des produits qui font l'objet de conflits commerciaux. Plus de 30 % des nouvelles mesures discriminatoires adoptées ont affecté la région. Il convient de noter qu'un tiers de ces mesures ont été introduites par des pays de la région. L'Australie, la Chine, l'Inde et l'Indonésie sont à l'origine de plus de 70 % d'entre elles.

8. De même, les restrictions imposées au commerce des services, déjà très importantes, ont été renforcées. Le commerce des services est surtout affecté par les mesures intérieures dissuasives, imposées principalement par les réglementations nationales. Ces mesures peuvent aller de restrictions sur les intérêts étrangers jusqu'au degré de concurrence ou au mouvement des personnes, ce qui affecte différents modes de prestation de services à des degrés divers.

<sup>2</sup> Calculs de la CESAP effectués sur la base de données provenant de fDi Intelligence. Disponibles à l'adresse suivante : [www.fdiintelligence.com/](http://www.fdiintelligence.com/).

<sup>3</sup> Financial Times, *The fDi Report 2018: Global Greenfield Investment Trends* (Londres, 2018). Disponible à l'adresse suivante : <http://report.fdiintelligence.com/>.

9. En ce qui concerne les IDE, on a constaté une augmentation du nombre de mesures restreignant les investissements dans la région au cours de la même période. Sur 74 mesures de politique générale adoptées entre janvier 2017 et juin 2018, 16 mesures imposaient des restrictions ou de nouvelles règles affectant l'investissement. Par comparaison, en 2016, 52 nouvelles mesures avaient été adoptées dans la région, dont neuf imposaient des restrictions ou de nouvelles règles affectant l'investissement.

### **C. Multiplication des obstacles non tarifaires**

10. Les formes non tarifaires des mesures de distorsion des échanges ont été appliquées beaucoup plus fréquemment que les formes tarifaires. Les subventions accordées aux producteurs et aux exportateurs ont représenté collectivement plus de 40 % des mesures de distorsion introduites en 2018. À l'inverse, les tarifs sur les importations ne représentaient que 17 % des mesures nouvellement mises en œuvre, tandis que les mesures d'urgence pour la protection du commerce n'ont représenté qu'environ 15 %.

11. Les mesures techniques non tarifaires, telles que celles portant sur les normes d'étiquetage des produits et celles à caractère sanitaire et phytosanitaire, se sont également multipliées rapidement en 2017. Cette tendance a persisté au cours des dix premiers mois de 2018. La région Asie-Pacifique a été à l'origine d'environ 28 % des mesures sanitaires et phytosanitaires et de 22 % des obstacles techniques au commerce érigés dans le monde en 2017. La part des mesures de ce type imposées par la région a diminué de respectivement 26 % et 20,5 % au cours des dix premiers mois de 2018.

12. Les mesures non tarifaires comportent des coûts commerciaux significatifs liés au respect de règlements et de procédures commerciales complexes. On est aujourd'hui convaincu qu'elles constituent une entrave importante au commerce et qu'elles sont une cause majeure de l'augmentation des coûts commerciaux par rapport aux tarifs douaniers ordinaires. Une partie des coûts liés aux mesures non tarifaires et aux règlements sont payés dans le pays d'origine, même lorsque la réglementation sous-jacente est imposée par des pays partenaires. Ainsi, un exportateur qui parvient à respecter un règlement doit souvent faire face à des retards ou à des coûts supplémentaires, en raison des carences des administrations chargées de vérifier le respect de la réglementation. Des estimations produites par la CESAP montrent que l'amélioration des conditions de facilitation commerciale d'un pays peut contribuer à réduire les coûts commerciaux jusqu'à 16 %, tandis que des améliorations similaires apportées dans le pays partenaire ont permis de réduire les coûts commerciaux à hauteur de 12 %.

### **D. Affaiblissement du système commercial multilatéral**

13. Le développement économique rapide des pays en développement a déplacé le centre de gravité de la puissance économique mondiale vers les pays en développement de la région Asie-Pacifique. Toutefois, l'absence de politiques sociales adéquates pour venir en aide aux populations touchées par la réorientation des ressources, qui va de pair avec l'ouverture des secteurs du commerce et de l'investissement, a suscité une réaction de rejet du multilatéralisme dans certaines économies développées. De vifs désaccords sont apparus sur la manière, voire des interrogations quant à la nécessité de réaliser la cible 17.10 de l'objectif de développement durable n° 17 sur la promotion d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

14. Depuis plusieurs années, les membres de l'OMC font part de leur inquiétude quant à l'efficacité des principales fonctions de cette organisation qui sont de suivre les politiques commerciales de ses membres, d'offrir une plateforme de réglementation et de négociation et d'arbitrer les différends commerciaux. La multiplication des restrictions commerciales unilatérales susceptibles d'être en infraction avec les règles de l'OMC et les stratégies de représailles coup pour coup menacent également la crédibilité de l'Organisation.

15. Dans le contexte politique actuel, les menaces qui pèsent sur l'avenir du multilatéralisme sont plus graves que jamais. Le système de règlement des différends de l'OMC est mis à rude épreuve, au moment où le nombre de différends s'accroît et que l'attribution des postes à pourvoir au sein de l'Organe d'appel est toujours dans l'impasse. Avec la montée du protectionnisme, le nombre de demandes de consultation a plus que doublé, passant de 17 en 2017 à 38 en 2018. Le blocage répété de la nomination de nouveaux juges à l'Organe d'appel de l'OMC a pratiquement neutralisé le mécanisme contraignant de règlement des différends, l'empêchant d'apaiser les tensions commerciales croissantes ou de régler les contentieux en souffrance. L'Organe d'appel étant dans l'incapacité de fonctionner, l'OMC n'est pas en mesure de résoudre complètement les différends commerciaux entre ses membres, avec pour conséquence possible un plus grand nombre de différends commerciaux bilatéraux, les États préférant les résoudre par eux-mêmes en recourant à des mesures de rétorsion. Bien qu'un certain nombre de membres de l'OMC aient fait des propositions de réforme pour répondre aux préoccupations croissantes concernant le système commercial multilatéral et l'avenir de l'OMC, de graves divisions les séparent. Un consensus sera long à obtenir et pendant ce temps, les tensions commerciales, loin de s'atténuer, pourraient bien s'exacerber.

## **E. Recours croissant aux accords bilatéraux et plurilatéraux**

16. Certains signes montrent que les tensions commerciales et les incertitudes quant à l'avenir du système commercial multilatéral ont donné un nouveau souffle aux initiatives bilatérales et plurilatérales. Face à la nouvelle politique des États-Unis consistant à réduire leur participation aux accords multilatéraux et plurilatéraux en faveur d'accords bilatéraux, les pays estimant qu'il est de leur intérêt de maintenir leurs liens commerciaux et d'investissement avec les États-Unis pourraient en venir à privilégier les accords commerciaux bilatéraux avec la plus vaste économie mondiale. Par ailleurs, les accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux pourraient permettre aux pays de répartir les risques et de renforcer leur résilience économique face à l'accroissement des tensions commerciales.

17. En Asie et dans le Pacifique, on en voit la preuve dans le nombre de nouveaux accords mis en chantier depuis 2017. Les économies de la région ont signé 18 nouveaux accords de libre-échange depuis 2017, notamment l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. De plus, les négociations portant sur un autre accord méga-régional entre 16 économies – le Partenariat économique global régional –, se sont accélérées. De nouveaux accords sont en préparation, notamment d'éventuels accords intrarégionaux et des accords avec des partenaires extérieurs à la région, en particulier avec des économies d'Europe et d'Amérique latine.

18. On observe la même tendance en ce qui concerne l'élaboration d'accords internationaux d'investissement. Bien qu'un plus petit nombre d'accords de ce type aient été conclus en 2017 et 2018, les pays de la région Asie-Pacifique ont continué à œuvrer activement en faveur de la conclusion de nouveaux accords de ce type : c'est ainsi que 25 traités bilatéraux d'investissement ont été signés ou sont entrés en vigueur en 2018<sup>4</sup>.

### III. Conséquences pour le développement durable

19. Un regain d'incertitude sur fond de ralentissement de l'activité commerciale mondiale aurait pour effet de grandement affaiblir le rôle du commerce en tant que moteur de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté. La poursuite de l'escalade des tensions commerciales pourrait menacer l'emploi et la croissance dans tous les pays, mais les plus pauvres d'entre eux seraient les plus durement touchés<sup>5</sup>. Si les tensions commerciales persistent, la région Asie-Pacifique subira des pertes nettes d'au moins 2,7 millions d'emplois, dont 66 % de plus parmi les travailleurs non qualifiés que parmi les autres. Avec le déplacement des sites de production et une nouvelle répartition des ressources entre les secteurs et à travers les frontières, des dizaines de millions de travailleurs seront contraints de rechercher un nouvel emploi. Les travailleurs les moins qualifiés ou les moins mobiles, souvent des femmes, sont ceux qui risquent le plus de se retrouver au chômage.

20. Par ailleurs, les répercussions potentielles des tensions sur les flux d'IDE dans de nouvelles capacités de production sont particulièrement inquiétantes car ces investissements ont des effets très sensibles sur le développement économique à long terme en contribuant à la création d'emplois, au développement des compétences et aux transferts de capitaux et de technologie. Enfin, les tensions commerciales risquent d'avoir de graves conséquences pour la répartition des ressources, l'efficacité de leur utilisation et l'environnement dans la région. Les conflits commerciaux pousseront la production vers des sites plus coûteux, réduisant ainsi l'efficacité de l'utilisation des ressources à l'échelle mondiale. Ainsi, une partie des activités de production pourrait être déplacée de Chine vers des économies ayant des normes environnementales moins exigeantes, ce qui contribuerait à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète.

21. La montée du protectionnisme aux niveaux mondial et régional n'est pas de bon augure pour le Programme 2030. En particulier, l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) constitue le lien principal entre les objectifs de développement durable et la politique commerciale. Il met l'accent sur l'importance d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable et sur l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes, simples, et facilitent l'accès aux marchés. L'absence de progrès dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement a suscité des doutes quant à la capacité de l'OMC d'avancer de manière décisive dans les négociations portant sur la réalisation des objectifs de développement durable, notamment sur la

<sup>4</sup> Plateforme sur les politiques d'investissement de la CNUCED. Disponible à l'adresse suivante : <https://investmentpolicyhub.unctad.org/IPM> (site consulté le 4 février 2019).

<sup>5</sup> Voir le chapitre 4 de *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2018: Recent Trends and Developments* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.3).

réduction des subventions agricoles qui faussent les échanges et autres obstacles, en particulier les obstacles non tarifaires, au commerce des biens et services environnementaux, et sur les nouvelles questions concernant la technologie et le commerce électronique. L'impasse dans laquelle se trouve le système de règlement des différends de l'OMC ajoute aux incertitudes qui affectent le climat général du commerce et de l'investissement, ce qui pourrait conduire à des reports d'investissement dans les secteurs entrant dans le champ des objectifs de développement durable.

22. Si les mesures non tarifaires ont souvent des objectifs légitimes ne relevant pas de la politique commerciale, elles tendent à être plus complexes, moins transparentes et plus difficiles à suivre que les mesures tarifaires. De ce fait, elles sont susceptibles de nuire gravement au commerce, en particulier dans les économies en développement et les économies les moins avancées, où les moyens permettant de garantir le respect des normes des tests de certification font souvent défaut ou sont déficients. En conséquence, les pays en développement doivent recourir à des services extérieurs, notamment à des laboratoires afin de satisfaire aux normes, au risque d'éroder leurs avantages sur le plan des coûts. L'agriculture et l'alimentation sont les secteurs notoirement les plus affectés. Les droits humains et les normes de travail sont également parfois perçus comme des instruments stratégiques destinés à protéger les producteurs nationaux dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre. Ceci est particulièrement préjudiciable pour les économies en développement qui ont souvent des avantages comparatifs dans ces secteurs.

23. Pour de nombreux pays en développement, en particulier parmi les moins avancés et pour les économies petites et vulnérables, une participation plus grande aux échanges commerciaux internationaux continue d'être une absolue nécessité. Il est donc important de fixer des règles robustes pour le commerce multilatéral et de garantir la prévisibilité, la transparence et la stabilité dans l'accès aux marchés. Toutefois, on s'interroge de plus en plus sur la capacité du multilatéralisme à résoudre les problèmes mondiaux et à promouvoir le développement durable par un partenariat mondial renforcé. Une grande incertitude demeure quant à la manière dont la coopération multilatérale et le système commercial multilatéral vont évoluer dans les années à venir, au moment où l'on observe une polarisation progressive de l'approche internationale en matière de réglementation dans les cadres bilatéral et régional.

24. La prolifération des accords commerciaux préférentiels risque de conduire à l'introduction de règles mutuellement incompatibles qui entreront en conflit avec les règles multilatérales. De même, l'application d'accords multiples de commerce et d'investissement aurait pour effet de multiplier les règlements. La nécessité d'une cohérence et d'une coordination plus grandes dans l'élaboration des accords internationaux de commerce et d'investissement apparaît donc clairement. À cet égard, on ne saurait trop souligner l'importance qu'il y a à faire en sorte que les nouveaux accords soient compatibles avec les règles établies dans le cadre de l'OMC et qu'ils contribuent à renouveler et à renforcer le système multilatéral.

25. La plupart des accords commerciaux régionaux excluent les économies petites et vulnérables, telles que les pays les moins avancés. L'exclusion des pays les plus petits et les plus vulnérables montre que les accords régionaux et les accords méga-régionaux, tout importants soient-ils, ne sauraient remplacer le système commercial multilatéral. Le fait que la plupart des pays les moins avancés participent peu aux accords commerciaux préférentiels avec leurs principaux partenaires commerciaux semble indiquer qu'il peut être difficile

pour eux de maintenir leur avantage comparatif dans les échanges commerciaux internationaux une fois qu'ils auront changé de catégorie. De plus, ces accords commerciaux préférentiels réduisent la valeur réelle de l'accès préférentiel aux marchés dont les pays les moins avancés bénéficient sur les marchés mondiaux.

#### **IV. La voie à suivre**

26. Les défis croissants auxquels font face le commerce et l'investissement nécessitent de la part de toutes les économies de la région Asie-Pacifique des actions individuelles et concertées dans les domaines principaux ci-après afin que ces deux secteurs continuent de contribuer efficacement au développement durable.

27. Les économies de la région Asie-Pacifique devraient se faire davantage entendre et jouer collectivement un plus grand rôle dans la défense des principes et des règles du système commercial multilatéral, notamment la non-discrimination, la libéralisation progressive par la négociation, la transparence et la prévisibilité, la promotion d'une concurrence équitable et des avantages plus nombreux pour les pays les moins avancés. À cette fin, des plateformes régionales comme la CESAP devraient être mieux utilisées pour renforcer les capacités des pays en développement de la région, conclure des alliances et proposer des actions conjointes pour défendre les options multilatérales.

28. Les économies de la région Asie-Pacifique doivent poursuivre l'action de libéralisation et de facilitation du commerce et de l'investissement, en la complétant par des politiques appropriées de protection sociale et environnementale. Le succès du développement durable dépend du maintien et de l'amélioration d'un environnement dans lequel les activités commerciales et l'innovation peuvent se donner libre cours. L'ouverture au commerce et à l'investissement est une condition nécessaire pour le développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il faut pour cela que les gouvernements limitent le degré de réglementation et d'intervention dans l'économie et privilégient une plus grande transparence, la protection des droits de propriété et un climat favorable à l'investissement. De plus, les tensions commerciales et l'intégration régionale entraînant une nouvelle répartition des ressources, tant à l'intérieur des frontières qu'entre celles-ci, des politiques d'accompagnement deviendront indispensables. Ces politiques d'accompagnement, notamment en matière de protection sociale, de main-d'œuvre et d'éducation destinées à venir en aide aux personnes victimes des frictions commerciales et des efforts d'intégration, doivent être au premier plan des préoccupations des responsables pour que la région continue de se rapprocher des objectifs de développement durable.

29. Des efforts concertés doivent être faits en vue de renforcer l'intégration régionale et de regrouper les accords de commerce et d'investissement dans la région. Des simulations de la CESAP semblent indiquer que, pour la région dans son ensemble, l'intégration régionale ferait plus que compenser les répercussions de la guerre commerciale en cours. La mise en œuvre d'accords méga-régionaux, tels que le Partenariat économique global régional, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et l'Accord de partenariat économique Union européenne-Japon, pourrait faire progresser les exportations régionales de 1,3 à 2,9 %, selon la gravité des tensions commerciales mondiales. L'intégration régionale pourrait en fait contribuer à la création de 3,5 millions d'emplois, alors même que les menaces tarifaires s'accumulent. Toutefois, les pays doivent s'efforcer de regrouper les nombreux accords de commerce et d'investissement déjà en vigueur et comportant des dispositions qui se

chevauchent et se contredisent, et intégrer les objectifs de développement durable à des stratégies de partenariat régional en vue d'adopter un cadre d'intégration plus simple mais plus propice au développement. Des règles d'origine plus souples devraient être adoptées dans les accords commerciaux préférentiels afin d'aider les pays les moins avancés à encourager l'industrialisation, l'innovation et le développement infrastructurel, à réduire les inégalités, augmenter le nombre d'emplois décents, instaurer la croissance économique et participer plus pleinement au commerce mondial.

30. Les pays doivent veiller à ce que les mesures non tarifaires ne constituent pas des obstacles indus au commerce. Le recours à des mesures non tarifaires peut aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Cependant, même une mesure non tarifaire légitime est susceptible de créer des distorsions si l'écart entre la réglementation du pays exportateur et celle de son partenaire commercial est important. La coopération économique régionale en faveur d'une convergence des réglementations entre les économies de la région Asie-Pacifique et la promotion des normes internationales permettra aux pays d'atteindre l'équilibre approprié.

31. Les pays doivent s'efforcer de réduire davantage les coûts commerciaux en accélérant la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. La compétitivité des pays en développement et des pays les moins avancés pâtit des coûts élevés des transactions et du transport inhérents au commerce international. Les mesures de facilitation du commerce, notamment l'application intégrale de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et des accords régionaux, en particulier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, permettront de simplifier les procédures commerciales et de faire face à la prolifération des mesures non tarifaires. Enfin, la réduction des coûts commerciaux par la numérisation des procédures commerciales permettra aux exportateurs, en particulier aux petites entreprises, de participer plus facilement aux marchés internationaux.

32. Les pays doivent intégrer le commerce et l'investissement au développement durable. Les politiques relatives au commerce et à l'IDE doivent être conçues de manière à mobiliser des ressources en faveur de mesures susceptibles de contribuer le plus au développement durable, comme par exemple la réduction des tarifs sur les biens et services environnementaux, l'adoption de mesures non tarifaires fondées sur des normes pertinentes de durabilité et l'introduction de déductions fiscales dans les secteurs écologiquement durables ou dans les secteurs les plus créateurs d'emplois. Toutefois, l'impact des mesures ciblées devrait être évalué soigneusement afin d'éviter de perturber inutilement les forces du marché. De plus, les cadres des politiques nationales et internationales doivent être cohérents. À l'échelon national, cela signifie qu'il faut des mécanismes de coordination appropriés dans les divers ministères et agences pour la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales et d'IDE complétées par des politiques sociales, environnementales et autres. À l'échelon international, les accords de commerce et d'investissement devront intégrer les dimensions sociale et environnementale du développement durable. Ainsi, la portée et le principe de traitement juste et équitable devraient être définis clairement dans les accords internationaux d'investissement. La réforme des accords d'investissement doit également prendre en compte la nécessité d'une conception équilibrée des systèmes de règlement des différends entre les investisseurs et les États.

## V. Questions à examiner par la Commission

33. La Commission souhaitera peut-être débattre des questions et recommandations figurant dans le présent document et fixer des orientations concernant le rôle du secrétariat dans la promotion et la facilitation de l'application de ces recommandations. Elle souhaitera peut-être aussi discuter de la manière dont les pays de la région Asie-Pacifique peuvent prendre des initiatives, individuelles et collectives, avec le soutien de la CESAP, pour :

a) formuler une stratégie appropriée en réponse aux mesures protectionnistes bilatérales tout en évitant des représailles ;

b) promouvoir un système commercial multilatéral ouvert et fluide, et négocier des accords commerciaux régionaux complémentaires à ce système ;

c) approfondir l'intégration économique régionale pour optimiser les avantages du développement durable, notamment par une assistance dans les ajustements commerciaux, des politiques nationales complémentaires, y compris en matière d'éducation et de fiscalité, par un soutien à l'intégration effective des pays petits et vulnérables à l'économie mondiale et régionale ;

d) faciliter le commerce et l'investissement dans l'optique du développement durable, notamment l'application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ; réduire les distorsions commerciales créées par les mesures non tarifaires ; rééquilibrer les accords internationaux sur l'investissement et améliorer les conditions pour les rendre propices à l'activité commerciale.

---